


Annexes : Non - - Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94		Arrêté n° ATM	2026	057	
		Catégorie			
		Nombre de pages			1 / 1
		Paraphe			
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY					
ALTERNAT DE LA CIRCULATION					

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : LIVERNAIS T.P

16 rue Emile GRAPPERON
 28150 LES VILLAGES-VOVEENS

Mail : secretariat@livernaistp.fr
vincent.livernais@livernaistp.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
7 rue Jean PINAULT	Reprise d'enrobés	Du 28/06/2026 au 01/07/2026		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Deux sens de circulation
- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- Restriction sur section courante
- Empiètement sur chaussée

Ampliation adressée à :

LIVERNAIS T.P
secretariat@livernaistp.fr
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjoint,

Jean SEIGNEURY



JOUY, le 13/05/2026

le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la publication le :
 - et de la notification le **13 MAI 2026**